



Aux contribuables de la
susdite municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session ordinaire du 04 juin 2012, un règlement portant le numéro 2012-54 décrétant une dépense et un emprunt de 2,915,000\$ pour effectuer des travaux de réhabilitation dans le rang 9 sans pose de bitume et de pose de bitume sur les rangs 11, Grande Ligne et rue Principale.

Le présent règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) le 30 juillet 2012.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2012-54 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 31 juillet 2012.

**Robert Leclerc, GMA
Directeur général et
Secrétaire-trésorier**